



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de concours

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-27024>

Département(s) de publication : **06**

Annonce n° **24-27024**

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Ville de Grasse (06)

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES PLACES DU PETIT PUY, ANTOINE GODEAU ET DU 24 AOUT DE GRASSE

Description : CONCOURS RESTREINT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES PLACES DU PETIT PUY, ANTOINE GODEAU ET DU 24 AOUT DE GRASSE

Identifiant de la procédure : 39a50a27-ad5a-4791-b55b-2653a51d29ea

Type de procédure : Restreinte

Principales caractéristiques de la procédure : Le concours est une technique d'achat par laquelle le maître d'ouvrage, après avis d'un jury, choisit un projet parmi les propositions de plusieurs concurrents préalablement sélectionnés, en vue de l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre. Le concours est un mode de sélection qui conduit le maître d'ouvrage à choisir à la fois un projet architectural et l'équipe de maîtrise d'œuvre qui le réalisera dans le cadre du marché confié suite au concours. (détail dans le règlement de concours)

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71420000 Services d'architecture paysagère

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires : Il s'agit d'un concours restreint de niveau « esquisse plus » pour la requalification des places du petit Puy, Antoine Godeau et du 24 août de Grasse. La superficie totale des espaces est de 2 454 m² décomposée comme suit :
o La place du petit puy : 1 328 m².
o La place Antoine Godeau : 316 m².
o La Place du 24 août : 810 m².
Ce projet est dans le périmètre de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique de la Ville de Grasse (PSMV). Il assure la liaison avec les deux principaux édifices classés monuments historiques de la Ville : l'ancien Palais épiscopal (actuellement en restauration) et la Cathédrale Notre-Dame-du-Puy. Il s'inscrit également sur un site à fort potentiel archéologique (diagnostic archéologique préalable en cours). L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 2 800 000 euros HT (valeur février 2024).

2.1.4 Informations générales

Informations complémentaires : Afin de mener à bien ce projet, le maître d'ouvrage entend utiliser la procédure de concours de maîtrise d'œuvre restreint, en application des articles. L. 2172-1 R.2172-2 R. 2162-15 à R. 2162-21 et R. 2122-6 du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire traité par l'application d'un forfait de rémunération, conclu à prix provisoire puis définitif. Prime : elle sera allouée par le maître d'ouvrage aux participants au concours ayant remis des prestations conformes au règlement de concours. Le montant de la prime indiqué dans le règlement de concours est fixé à 15 000 € HT et pourra être réduit si les prestations demandées n'auront pas été fournies ou ne seront pas conformes à la demande. La rémunération du maître d'œuvre titulaire du marché qui fait suite au concours tiendra compte de la prime. Cette prime sera versée dans le cas d'une remise de prestations conformes. Aucune prime ne sera versée au stade du dépôt de candidature. Organisation anonymat, commission technique : détail dans le règlement de concours. Une visite sur site sera organisée à la phase "projet" avec les candidats autorisés à poursuivre la procédure.

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Le soumissionnaire doit présenter une offre pour l'ensemble des lots

2.1.6 Motifs d'exclusion

Situation analogue à la faillite prévue dans la législation nationale :

Faillite :

Corruption :

Concordat :

Participation à une organisation criminelle :

Accords avec d'autres opérateurs économiques en vue de fausser la concurrence :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit environnemental :

Blanchiment de capitaux ou financement du terrorisme :

Fraude :

Travail des enfants et autres formes de traite des êtres humains :

Insolvabilité :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit du travail :

Biens administrés par un liquidateur :

Coupable de fausses déclarations, non-communication, n'a pas été en mesure de fournir les documents requis et a obtenu des informations confidentielles de la présente procédure :

Motifs d'exclusion purement nationaux : Le candidat ou membre du groupement ne doit pas entrer dans l'un des cas d'exclusion de la procédure de passation prévus par le code de la commande publique et les textes en vigueur.

Conflit d'intérêt créé par sa participation à la procédure de passation de marché :

Association directe ou indirecte à la préparation de cette procédure de passation de marché :

Coupable d'une faute professionnelle grave :

Résiliation, dommages et intérêts ou autres sanctions comparables :

Manquement aux obligations dans le domaine du droit social :

Paieement des cotisations de sécurité sociale :

État de cessation d'activités :

Paieement d'impôts et taxes :

Infractions terroristes ou infractions liées aux activités terroristes :

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : CONCOURS RESTREINT MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REQUALIFICATION DES PLACES DU PETIT PUY, ANTOINE GODEAU ET DU 24 AOUT DE GRASSE

Description : La mission confiée au maître d'œuvre comprendra une mission de base sans études d'exécution mais avec la mission complémentaire "Descriptifs quantitatifs estimatifs". La mission d'OPC sera également confiée au maître d'œuvre. La date prévisionnelle du début de la mission de maîtrise d'œuvre est le 1er août 2024. Les prestations seront exécutées à compter de la date fixée par la décision de démarrage des prestations et s'achèveront à la fin de la période garantie de parfait achèvement des travaux.

Identifiant interne : CONCOURS PLACES

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv) : 71240000 Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

Nomenclature supplémentaire (cpv) : 71420000 Services d'architecture paysagère

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : Lieu d'exécution et de livraison : Place du Petit Puy, Place Antoine Godeau et Place du 24 août.

Ville : GRASSE

Code postal : 06130

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.6 Informations générales

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Informations complémentaires : Présentation des candidatures : Situation juridique et capacités financières : DETAIL DANS LE REGLEMENT DE CONCOURS Capacité professionnelle et technique : - Note de compréhension de la commande et des enjeux du projet et des contraintes du site (3 pages maximum) - Liste des principaux projets réalisés effectués au cours des 3 dernières années en indiquant la date, le montant, le maître d'ouvrage public ou privé, dans la compétence qu'il détient au regard du niveau minimal fixé : Architecture (mandataire), Urbanisme, Historien, Paysagistes, Bureau d'études techniques spécialisé en VRD et structure, Eclairagiste, Ecologue, Economie de la construction. - Présentation des références de chaque membre du groupement à l'aide du cadre de références fourni par le maître d'ouvrage que les candidats devront se procurer à l'adresse suivante : <https://www.marches.securises>. Concernant le mandataire (architecte) fournir au maximum 3 formats A3, en recto papier ou sur format numérique, constituant un dossier graphique présentant de manière illustrée les références les plus significatives, eu égard à l'objet de la consultation et de la mission. - Titres d'étude et/ou expérience professionnelle du ou des responsables et des personnes pressenties pour exécuter la mission (CV de l'équipe). - Cadre de présentation des compétences dûment renseigné. Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière. Capacités minimales : Capacité financière : Pas de niveau minimal exigé Capacité techniques et professionnelles : Les groupements devra obligatoirement détenir l'ensemble des compétences suivantes : Architecture (mandataire), Urbanisme, Historien, Paysagistes, Bureau d'études techniques spécialisé en VRD et structure, Eclairagiste, Ecologue et Economie de la construction. L'architecte, mandataire de l'équipe, conserve la responsabilité du choix de ses cotraitants. Les compétences professionnelles peuvent être regroupées. Toute équipe admise à concourir ne pourra modifier sa composition, sauf sur invitation du maître d'ouvrage et après son accord. Le regroupement des équipes est interdit postérieurement à la sélection des candidats. Aucune variante n'est autorisée. Un jury composé conformément aux articles R 2162-17, R 2162-22 et R 2162-24 du Code de la commande publique est mis en place. Plus de détails dans le règlement de concours.

5.1.7 Marché public stratégique

Méthode utilisée pour réduire l'incidence environnementale : Autre

Objectif social promu : Autre

5.1.9 Critères de sélection

Critère :

Type : Autre

Description : Critères de sélection des participants : Composition et compétences de l'équipe et moyens proposés :40% Qualité des références les plus significatives produites par le groupement :30% Compréhension des enjeux du projet : 30%

Utilisation de ce critère : Utilisé

Les critères seront appliqués pour sélectionner les candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure

Informations sur la seconde étape d'une procédure en deux étapes :

Nombre minimal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 3

Nombre maximal de candidats à convoquer pour la seconde étape de la procédure : 4

La procédure se déroulera en plusieurs étapes. À chaque étape, certains participants peuvent être éliminés

5.1.10 Critères d'attribution

Description de la méthode à utiliser si la pondération ne peut être exprimée par des critères : Détail dans le règlement de concours

5.1.11 Documents de marché

L'accès à certains documents de marché est restreint

Des informations sur les documents restreints sont disponibles à l'adresse suivante :
<http://www.marches-securises.fr>,

Canal de communication ad hoc :

URL : <http://www.marches-securises.fr>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions du régime du concours :

Membres du jury : Un jury composé cf aux art. R2162-17, R2162-22 et R2162-24 du CCP. Membres CAO et au moins un tiers de personnes disposant de la même qualification ou d'une qualif. équivalente. Architecte des Bâtiments de France, deux représentants de l'Ordre des architectes. Personnes qualifiées (maîtres d'œuvre, d'experts techniques, personnes qualif.spécifiques et exerçant à titre libéral.

Tout marché de services faisant suite au concours sera attribué à l'un des lauréats du concours

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <http://www.marches-securises.fr>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 02/04/2024 à 12:00

Informations relatives aux délais de recours : Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat). Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Nice

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché : Ville de Grasse (06)

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Ville de Grasse (06)

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Ville de Grasse (06)

Organisation qui traite les offres : Ville de Grasse (06)

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Ville de Grasse (06)

Numéro d'enregistrement : 21060069800018

Adresse postale : BP 12069

Ville : Grasse Cedex

Code postal : 06131

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : marches.publics@ville-grasse.fr

Téléphone : +33 497055000

Télécopieur : +33 497055101

Adresse internet : <https://www.marches-securises.fr>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://www.ville-grasse.fr/accueil>

Profil de l'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui fournit un accès hors ligne aux documents de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

Organisation qui traite les offres

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0004

Nom officiel : Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

Numéro d'enregistrement : 171 300 007 00019

Adresse postale : Organe chargé des procédures de médiation Préfecture de la région Provence - Alpes - Côte d'Azur Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR) CCIRA de Marseille - Madame PIETRI Place Félix Baret CS 80001

Ville : MARSEILLE CEDEX 06

Code postal : 13282

Subdivision pays (NUTS) : Bouches-du-Rhône (FRL04)

Pays : France

Adresse électronique : catherine.pietri@paca.gouv.fr

Téléphone : +33 484354554

Adresse internet : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de médiation

8.1 ORG-0005

Nom officiel : Tribunal Administratif de Nice

Numéro d'enregistrement : 17060005000026

Adresse postale : Instance chargée des procédures de recours 18 avenue des Fleurs

Ville : NICE

Code postal : 06000

Subdivision pays (NUTS) : Alpes-Maritimes (FRL03)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-nice@juradm.fr

Téléphone : +33 489978600

Adresse internet : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

Point de terminaison pour l'échange d'informations (URL) : <http://nice.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Section 10 - Modification

Version de l'avis antérieur à modifier : 117436-2024

Principale raison de la modification : Correction par l'acheteur

Description : En raison d'un problème technique de la plate-forme un paragraphe n'a pas été publié, à savoir : 2.1.4 Informations générales : Informations complémentaires du marché : Il s'agit d'un concours restreint de niveau « esquisse plus » pour la requalification des places du petit Puy, Antoine Godeau et du 24 août de Grasse. La superficie totale des espaces est de 2 454 m² décomposée comme suit : La place du petit puy : 1 328 m² ; La place Antoine Godeau : 316 m² ; La Place du 24 août : 810 m². Ce projet est dans le périmètre de sauvegarde et de mise en valeur du centre historique de la Ville de Grasse (PSMV). Il assure la liaison avec les deux principaux édifices classés monuments historiques de la Ville : l'ancien Palais épiscopal (actuellement en restauration) et la Cathédrale Notre-Dame-du-Puy. Il s'inscrit également sur un site à fort potentiel archéologique (diagnostic archéologique préalable en cours). L'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 2 800 000 euros HT (valeur février 2024).

Section 11 - Informations relatives à l'avis

11.1 Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 1c44415c-8dbc-4ea2-8745-24c6d3d4b073 - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de concours

Date d'envoi de l'avis : 05/03/2024 à 13:21

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

11.2 Informations relatives à la publication

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/03/2024